

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 FEVRIER 2013**

Le mercredi 13 février deux mil treize, à dix-neuf heures, s'est réuni en Assemblée Générale à BAILLEAU ARMENONVILLE, à la maison des Associations, le Comité du Syndicat Mixte de la Région de Mantenon pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères, sur la convocation du 05 février 2013 de son président, **Monsieur Daniel MORIN**

Assistaient à la réunion, les délégués des communes et des Communautés de Communes suivantes :

### Communauté de Communes du Val de Voise:

**Gérard GARNIER, Gilles HALLINGER, Jacques LEBRIS, Stéphane LEMOINE, Jocelyne PETIT, Michel REVERSE.**

### Communauté de Communes du Val Drouette:

**Roger BOYER, Catherine DUSSER, Michel ELIAS, Annie LENORMAND.**

### Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Mantenon :

**Catherine BRETEGNIER, Thierry DELARUE, Ann GRÖNBORG, Albert MARSOT, Daniel MORIN, Claudie PICHOT, Danièle SAVILLE.**

### Communauté de Communes des Quatre Vallées :

**Huguette BÉRAUD, Alain BREBION, Nicole CAILLEAUX, Bernard DUVERGER, Henry VIMARD.**

### Commune de LEVAINVILLE :

**Gérard AUDELAN.**

La commune de Levainville était représentée.  
Les Communautés de Communes étaient toutes représentées.

### Procurations :

**M. RUAUT** – CC Val Drouette, donne pouvoir à **M. ELIAS** – CC Val Drouette  
**M. BODESCOT** – CC des Terrasses et Vallées de Mantenon, donne pouvoir à **M. MORIN** – CCTVM  
**M. DEROcq** – CC des Terrasses et Vallées de Mantenon, donne pouvoir à **Mme GRÖNBORG** – CCTVM  
**M. MOLET** – CC des Terrasses et Vallées de Mantenon, donne pouvoir à **Mme PICHOT** – CCTVM  
**M.BENOIST** – CC Val de Voise, donne pouvoir à **M. GARNIER** – CC Val de Voise

### Excusés :

**M. PETIT, M. RICHARD, M. LEFEBVRE.**  
Mme BASCOUL du Conseil Général, M. DEPRez Conseiller général, M. CHEVALLIER trésorier.

### Assistaient également à la séance :

Mme BONÉ adjoint à la mairie de Soulaire.  
Mme LAFONT, secrétaire du Syndicat.

### 1) Élection du secrétaire de séance :

**Mme Claudie PICHOT**, déléguée de la CC des Terrasses et Vallées de Mantenon, est élue secrétaire de séance.

### 2) Approbation du compte rendu du 13 décembre 2012 :

**Monsieur le Président** demande aux délégués présents, s'ils ont des remarques sur le compte rendu du 13 décembre 2012.

Une faute d'orthographe est signalée.

*Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

### 3) Débat d'Orientations budgétaires 2013 :

**Monsieur le Président** donne la parole à Madame PETIT qui expose ce qui suit.

## Contexte général

- 1- Nouveau contrat de collectes, mécanisation des collectes (majoritairement).  
Les frais de collectes représentent environ 21,80% du budget total de fonctionnement
- 2- L'incidence directe de la facturation TTC du SITREVA sur les finances du SIRMATCOM représentant environ 66,20% du budget total de fonctionnement.
- 3- En 2014, le taux réduit de TVA passé de 5,5% à 7% en 2012, va passer à 10% ce qui se traduira pour une dépense supplémentaire de l'ordre de 140 300 € (dont 105 400 liés au SITREVA) non récupérable pour des dépenses inscrites en fonctionnement.
- 4- La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit désormais que « le mode de financement comporte une part variable en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur. Son article 46 précise que la REOM et le TEOM devront intégrer, dans un délai de 5 ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets. Cette tarification incitative peut être mise en place dans le cadre d'une TEOM ou d'une REOM, dans la logique d'application du principe pollueur/payeur aux usagers du service. La redevance incitative se compose en effet d'une part fixe couvrant les dépenses du service et d'une part variable liée à la quantité des déchets produits par l'utilisateur ».

### Résultats 2012

Fonctionnement	Rappel budget 2011 (Réalisé)	Prévu 2012	Réalisation 2012
Dépenses	5 495 864	6 401 165	5 725 097
Recettes	5 439 870	5 533 468	5 390 656
Excédent (N-1)	1 503 690	867 697	867 697
Recettes totales	6 943 561	6 401 165	6 258 353

#### Remarques :

- Une différence de recettes importante : La subvention de 295 761€ attendue de l'ADEME, ne sera versée qu'après notre décision de mettre en place une taxe incitative. Il manque également un reversement du SITREVA (Eco Folio 2011).
- Le montant de recettes attendues de la TEOM qui nous a été reversée semble erroné, compte tenu des informations que nous avons. (Nous n'aurions dû percevoir que 4 283 978€ au lieu de 4 491 520,32€)

Investissement	Rappel budget 2011 (Réalisé)	Prévu 2012	Réalisation 2012
Dépenses	61 145	2 079 565	1 055 134
Recettes	203 601	1 543 863	1 355 017
Excédent (N-1)	393 246	535 702	535 702
Recettes totales	596 847	2 079 565	1 890 720

#### Restes à réaliser 2012 :

- en dépenses : 976 169€ (étude, achat de conteneurs, travaux)
- en recettes : 47 525€ (subvention conseil général et ADEME)

### Propositions 2013

#### Basées sur une TEOM à 17% sans augmentation.

(Bases 2013 : 25 446 744 ----- 1% de TEOM = 254 467€)

Pas de personnel à titre exceptionnel (31 909 plus les charges). Pas de reversement à Chartres Agglomération (136 620)

Les grandes lignes du budget pourraient être les suivantes :

#### Budget de fonctionnement :

##### Dépenses

	Réalisation 2012 en €	Prévisions 2013 en €
Frais de collectes(OM, JME, ENC, VER, VEG)	1 246 414,46	1 350 000
SITREVA :		
Traitement déchèteries	1 664 709,63	1 768 331
Traitements OM	1 787 371,35	1 869 894
Frais fixes	337 680,04	338 168
Frais de personnel (4)	198 760,26	154 847
Location Jonville	54 876	57 000
Dotation aux amortissements	175 986,77	214 855

##### Recettes

	Montant perçu 2012 en €	Prévisions 2013 en €
Produit de la TEOM	4 491 520,32	4 368 958
Recettes via le SITREVA	771 952,91	883 131 (dont 40 042€ non perçu en 2011)
Subvention ADEME	0	244 483

**Budget d'investissement :**

Dépenses	Réalisées en 2012	Prévisions 2013 y compris RAR
Opérations d'ordre entre sections	600 923,36	20 464
Immobilisations incorporelles	25 437,13	29 020
Immobilisations corporelles	428 774,36	381 000
Travaux	0	600 000
Recettes	Réalisées en 2012	Prévisions 2013 y compris RAR
Dotations et subventions	599 110,11	49 805
Immobilisations	755 907,77	214 855

Commentaires :

En 2012,

Nous avons lancé un appel d'offres pour un nouveau contrat de collectes au 1<sup>er</sup> juillet 2012 intégrant des mesures de préventions largement suggérées par la R437 et décidé l'achat de bacs pucés en vue de la mise en place de TEOM incitative comme le demande la loi du grenelle.

En 2013, nous devons

- nous prononcer sur la redevance spéciale : mise en place, incidence financière, exonérations, etc...
- continuer l'étude pour le choix d'une TEOM incitative. La 3<sup>ème</sup> phase, la plus importante reste à faire. (Une décision positive déclenchera l'attribution de subventions)
- Mener à son terme le projet de construction d'un nouveau local pour les services techniques et administratifs. Les locaux actuels posant de plus en plus de problèmes de sécurité.

**4) Avenant n°2 au contrat de collecte :**

Monsieur le président rappelle que le marché signé avec l'entreprise BRANGEON le 2 mai 2012, comportait deux phases opérationnelles.

La fin de la phase 1, prévue le 31 décembre 2012, devait coïncider avec la conteneurisation de la fraction des ordures ménagères résiduelles et la mise en œuvre de la collecte en apport volontaire dans les zones ne permettant pas la collecte en porte à porte.

La distribution des bacs individuels ayant été retardée, il a été décidé de prolonger la phase 1 jusqu'au 28 février 2013. (Avenant 1 voté en assemblée générale du 13 décembre 2012).

Par ailleurs, l'implantation des bornes d'apport volontaire est encore à la phase d'étude avec les communes concernées.

En conséquence, il a été convenu d'ajouter une phase transitoire au marché de collectes, comme annoncé lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2013. Cette phase débutera le 1<sup>er</sup> mars 2013 et devra s'achever au plus tard le 30 juin 2014.

Durant cette période, les zones concernées par l'apport volontaire devront être collectées en porte à porte au moyen d'une benne à chargement arrière.

Départ de M. LEBRIS

*L'avenant n°2 relatif au marché de collecte est voté à la majorité absolue et une abstention (M. VIMARD).*

**5) Participation 2013 du SICTOM de Rambouillet pour l'accès à la déchèterie de Droue sur Drouette :**

Monsieur le Président rappelle qu'au vu de l'avenant n°1 redéfinissant le calcul de la participation du SICTOM de la Région de Rambouillet, il convient de délibérer sur cette contribution pour l'année 2013.

Année des visites	montant de l'amortissement de la déchèterie de Droue	Nombre de visites		pourcentage	participation due au titre de l'année N+1
		totalité	dont sictom		
2012	4 863,75 €	39 867	16 421	41,19%	2 003,35 €
Participation totale due au titre de l'année 2013					<b>2 003,35 €</b>

*Accord du Comité Syndical à l'unanimité.*

**6) Participation 2013 du SYROM de Dreux et de la CadD pour l'accès aux déchèteries du SIRMATCOM :**

Le SIRMATCOM a signé les conventions suivantes :

- en 2001 avec le SYROM de Dreux pour permettre l'accès à la déchèterie de Nogent le Roi aux habitants des communes adhérentes à ce syndicat et notamment les communes de Chaudon et Ormoy,
- en 2005 avec la Communauté d'Agglomération du Drouais pour permettre le libre accès, à la déchèterie de Nogent le Roi, aux habitants des communes adhérentes à ce syndicat et notamment la commune de Villemeux.

Il convient donc de fixer les participations 2013 du SYROM de Dreux et de la CadD.

En 2012, la participation votée était la même pour les deux, soit 12,21 € net par visite. Ce tarif correspondait à celui calculé par le SITREVA pour les participations internes entre syndicats primaires.

Pour 2013, le SITREVA nous a communiqué le calcul suivant :

ANNEE DE L'APPORT	coût d'exploitation des 4 déchèteries	nombre de visites	cout de la visite
2012	1 635 073,00 €	132 223	12,37 €
Participation net par visiteur pour l'année 2013			<b>12,37 €</b>

Il est donc proposé d'appliquer la même logique et de fixer cette participation à 12,37 € net par visite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

*Accord à l'unanimité.*

### **7) Participation aux coûts de collecte spéciales 1<sup>er</sup> semestre 2013.**

Point reporté au prochain comité syndical

### **8) autorisation d'engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2013.**

Afin de permettre la continuité des missions de service public, les dispositions légales en vigueur permettent que l'organe délibérant autorise l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Cette autorisation devant préciser le montant et l'affectation des crédits, il est proposé :

immobilisations corporelles / chapitre 21 : 203.310 euros

immobilisations en cours / chapitre 23 : 150.000 euros

*Accord à l'unanimité.*

### **9) Adhésion du SICTOM de Châteaudun au SITREVA :**

Le SICTOM de la Région de Châteaudun souhaite adhérer au SITREVA.

Le SITREVA a délibéré pour modifier ses statuts en ce sens le 17 décembre 2012.

En tant que syndicat adhérent, le Comité Syndical doit se prononcer sur toute modification des statuts du SITREVA.

Le SICTOM de la région de Châteaudun incinère les ordures ménagères de 40.000 habitants dans une usine âgée de 35 ans qui respecte les normes de rejets qui lui sont soumises, mais sans valoriser l'énergie produite. Après deux mises aux normes (1999 et 2004), cette usine a atteint aujourd'hui ses limites de fonctionnement dans des conditions conformes à une réglementation de plus en plus exigeante.

Le contrat actuel prenant fin le 30 novembre 2013, une réflexion a été menée par le SICTOM depuis 2008 pour anticiper le devenir des 12.000 tonnes des ordures ménagères collectées annuellement.

Dans le département d'Eure et Loir, seules deux Unités de Valorisation Energétique nouvelle génération sont en capacité d'absorber le volume de déchets produits (Ouarville et Mainvilliers).

Le SICTOM de la Région de Châteaudun a choisi de rejoindre le SITREVA dont les compétences techniques et les capacités financières ont été des éléments décisifs.

Le rapprochement avec le SITREVA s'avère intéressant pour les deux collectivités : Le SICTOM économise 800.000 € par an. Le SITREVA, quant à lui, répartit ses charges d'exploitation sur un nombre de tonnes plus important et réduit ainsi le coût à la tonne traitée.

Par ce rapprochement, Le SITREVA met au service de plus de 300.000 habitants, répartis dans 227 communes, son expérience du traitement et de la valorisation des déchets ménagers.

#### **1- L'impact technique et financier de l'adhésion du SICTOM de la Région de Châteaudun**

L'adhésion du SICTOM de la Région de Châteaudun est une adhésion globale pour l'ensemble des compétences exercées par le SITREVA.

La gestion par le SITREVA s'effectuera de la manière suivante :

- Traitement des ordures ménagères à l'UIOM de Ouarville
- Tri des emballages au centre de tri de Dreux (reprise du contrat en cours)
- Gestion des déchèteries par marchés publics (reprise du contrat en cours)

Il sera nécessaire de transformer l'UIOM de Châteaudun en centre de transfert. A cet effet, le SITREVA s'engage à reprendre 3 personnes de l'usine d'incinération. Le SITREVA sera maître d'ouvrage pour la démolition et la dépollution mais le SICTOM de la Région de Châteaudun participera aux frais à hauteur de 500.000 € TTC.

L'adhésion au SITREVA devrait permettre au SICTOM de la Région de Châteaudun d'économiser près de 800.000 € par an. Elle permet également au SITREVA de répartir les frais fixes sur un plus grand nombre d'habitants et de tonnes, ce qui équivaut à une économie de près de 850.000 € par an pour les quatre adhérents historiques du SITREVA, sur les frais de structure et sur le traitement des ordures ménagères et des encombrants.

## 2- La procédure

Le SICTOM de la Région de Châteaudun a délibéré sur le principe de son adhésion au SITREVA sans préciser de date. La suite de la procédure est la suivante :

### ECHEANCIER

SITREVA	SICTOM de la région de Châteaudun	Adhérents historiques du SITREVA	Préfecture d'Eure-et-Loir
Délibération le 17 décembre 2012 et notification le 20 décembre 2012 au SICTOM et aux adhérents historiques de la délibération du SITREVA portant adhésion du SICTOM de la région de Châteaudun	<u>Au plus tard le 20 mars 2013</u> : délibération et notification au SITREVA de l'acceptation de l'adhésion au 1 <sup>er</sup> juillet 2013	<u>Au plus tard le 20 mars 2013</u> : délibération et notification au SITREVA de l'acceptation de l'adhésion du SICTOM de la région de Châteaudun	<u>Quand toutes les délibérations auront été prises et avant le 30 juin 2013</u> : Arrêté de modification des statuts du SITREVA portant adhésion du SICTOM de la région de Châteaudun

### L'impact statutaire

Les statuts doivent prendre en compte l'extension du périmètre du SITREVA.

La loi de réforme des collectivités territoriales prendra effet au SITREVA dès cette modification statutaire, notamment le quota maximal de vice-présidents ramené à 20% de l'effectif de l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'attribuer à chaque adhérent 1 délégué par tranche de 5.000 habitants entière ou entamée plutôt que seulement par tranche entière de 5.000 habitants. Cela permet d'augmenter le nombre de délégués titulaires et suppléants d'une unité par syndicat primaire et d'obtenir la répartition suivante :

SYNDICATS	POPULATION	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	PRESIDENT et VICE-PRESIDENTS
SICTOM DU HUREPOIX	105.645	22	4
SICTOM de la Région de RAMBOUILLET	90.768	19	4
SICTOM de la Région d'AUNEAU	34.673	7	2
SICTOM de la Région de MAINTENON	36.878	8	2
<b>TOTAL</b>	<b>267.964</b>	<b>56</b>	<b>12</b>
SICTOM de la Région de CHATEAUDUN	40.442	9	2
<b>TOTAL avec le SICTOM de la Région de CHATEAUDUN</b>	<b>308.406</b>	<b>65</b>	<b>14</b> <b>Dont 13 Vice-Présidents (20%)</b>

Le Comité Syndical est appelé à délibérer sur l'approbation de la modification des statuts du SITREVA élargissant le périmètre au SICTOM de la Région de Châteaudun et attribuant un délégué par tranche de 5.000 habitants entière ou entamée.

### 9) Questions diverses :

Collecte : problème du Château d'Esclimont.

Retrait des cloisons des bacs sélectifs

Difficultés rencontrées pour la mise en place des bacs sur la commune de Nogent le Roi

Arrêté préfectoral du 02 juillet 2012 règlementant les feux en plein air.

La séance est levée à 20 heures 11.

Le Président,

Daniel MORIN